

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
de GERGY – 23 mars 2009

Après avoir validé le compte rendu de la dernière réunion, le Conseil Municipal a étudié les questions suivantes :

Le Conseil Municipal,

Budget communal : Budget primitif 2009

Le Conseil Municipal,

ADOPTE le budget primitif 2009 arrêté à

Investissement équilibrées à :	752 419 €
Dépenses de fonctionnement :	1 644 121 €
Recettes de fonctionnement :	1 724 121 €

Ce budget permet entre autres :

- La poursuite des travaux visant à réaliser des économies d'énergie
- Le remplacement d'un véhicule
- La réfection de la Rue de la Gare
- L'aménagement d'une salle de classe dans l'ancien logement de l'école primaire

Par ailleurs, une augmentation de la fiscalité a été adoptée, + 3 % pour la Taxe d'habitation (11,98 % au lieu de 11,63%) et du Foncier non bâti (de 40,52 % à 41,74 %) et de 10 % du Foncier bâti (17,68 % au lieu de 16,07 %)

Assainissement : Compte administratif et compte de gestion 2008

Le Conseil Municipal,

ADOPTE le compte administratif 2008 du Maire, ainsi que le compte de gestion du Receveur arrêtés à

Dépenses d'investissement :	192 948,11 €
Reste à réaliser :	8 505,00 €
Recettes d'investissement :	164 272,36 €
Déficit de clôture :	28 675,75 €
Dépenses de fonctionnement :	91 386,93 €
Recettes de fonctionnement :	134 931,67 €
Résultat de clôture :	+ 43 544,74 € dont 37 180,75 € affectés en investissement

Assainissement : Budget primitif 2009

Le Conseil Municipal,

ADOPTE le budget primitif 2009 arrêté à

Investissement équilibré à	187 169 €
Fonctionnement équilibré à	135 367 €

Ce budget prévoit notamment le curage et des travaux de reprise sur la lagune du Bourg.

Le Conseil Municipal,

IMPUTE en section d'investissement l'achat de chaises et de bancs pour l'école maternelle.

FIXE les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées à des organismes ou des personnes de droit privé.

FIXE le montant maximum annuel des emprunts qui pourront être réalisés par le Maire dans le cadre de sa délégation.

LANCE la procédure de consultation auprès de divers architectes pour assister la commune dans l'aménagement intérieur de la seconde annexe de la Mairie en structure d'accueil périscolaire et centre de loisirs.

DECIDE d'adhérer au groupement de commande du grand chalon pour des besoins de formations et de matériel informatique.

SOLLICITE des subventions aussi élevées que possible dans le cadre des amendes de police et du Label PDU afin de financer les travaux de réfection de la rue de la Gare.

APPROUVE la création d'un poste en contrat d'accompagnement à l'emploi à compter du 1er avril 2009.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat de maintenance pour le logiciel de taxation téléphonique.

EMET une protestation contre le projet de fermeture d'une classe à l'école maternelle après avoir pris connaissance des démarches effectuées par le Maire auprès du Député et de l'Inspecteur d'Académie.

PREND connaissance de diverses réunions.

ENTEND le compte rendu des délégués ayant participé à l'assemblée générale du Syndicat des eaux de la Basse Dheune.

FIXE au vendredi 15 mai 2009, à 20 H 30 la date de sa prochaine réunion.